

K E R E N

F I N A N C E

# KEREN 2029

FCP de droit Français – Relevant de la Directive 2009/65/E

Rapport annuel au 31/12/2025

RAPPORT DE GESTION

# KEREN 2029

31/12/2025

Forme juridique : FCP

### **L'objectif de gestion**

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais annualisée supérieure à 4%, sur la durée comprise entre la création du Fonds le 14/09/2023 et la dernière VL de l'année 2029 (lundi 31 décembre 2029). Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture (y compris la couverture du risque de change) et des frais de gestion. Il est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et il n'est en aucun cas garanti. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que : 1/ la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné 2/ il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue 3/ que ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint.

### **Stratégie d'investissement**

Ce fonds est classifié « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». Préalablement à la date du 31 décembre 2029, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.

La stratégie d'investissement consiste à gérer, de manière discrétionnaire, un portefeuille diversifié de titres de créances et d'instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs du secteur privé, public ou souverain, sans contrainte de notation. La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt autorisée est comprise entre 0 et + 7. A titre complémentaire, il peut être exposé aux obligations hybrides, aux obligations convertibles et aux actions issues d'une conversion de ces obligations convertibles ou issues de restructuration d'obligations. Le portefeuille ne sera pas investi en instruments émis dans une autre devise que l'euro. Une stratégie discrétionnaire de couverture des risques actions, de taux et de change pourra être mise en place.

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille.

Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2029 et sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

L'OPCVM respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 70% à 100% en instruments de taux, du secteur privé, public ou souverain, de toutes notations ou non notés, libellés en euro et de toutes zones géographiques dont :
- De 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs à haut rendement (dits « high yield », susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important) selon l'analyse de la société de gestion ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notée. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. En cours de vie du FCP, les titres de créances et instruments du marché monétaire auront une date d'échéance, ou une date de rappel anticipé, qui ne pourra pas dépasser le 31 juillet 2030.

- de 0% à 10% sur les marchés des obligations hybrides, de toutes notations ou non notés, de tous secteurs et de toutes zones géographiques. La date d'échéance, ou de première date de rappel anticipé par l'émetteur, ne pourra pas dépasser le 31 juillet 2030.

- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles, de toutes notations, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, et/ou sur les marchés actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs, de toutes zones géographiques, pouvant uniquement être issues d'une conversion d'obligations convertibles ou d'une restructuration d'une obligation en cas de défaut notamment, et n'ayant pas vocation à être conservées à l'actif.

L'exposition cumulée aux pays émergents et aux pays hors OCDE est de 10% maximum de l'actif. Le risque de change sur des devises hors euro est de 10% maximum de l'actif. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (actions, taux, monétaire) auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

L'OPCVM est investi : 1/ En titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions 2/ Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger (qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement), en fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger et en FIA français ou européens, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par KEREN FINANCE ou d'autres sociétés de gestion.

Il peut également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques.

d'action, de taux, de change. L'utilisation de dérivés ne doit à aucun moment entraîner un cumul des expositions représentant plus de 120% de l'actif du fonds.

- Dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, acquisition et cession temporaires de titres.

## COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 aura été marquée par une stabilisation macroéconomique progressive, sans véritable rupture cyclique. Contrairement aux craintes exprimées fin 2024, la croissance mondiale a résisté, évoluant autour de son potentiel, soutenue principalement par les États-Unis et par des investissements ciblés dans la technologie et les infrastructures.

Aux États-Unis, la résilience de la demande intérieure et l'investissement lié à l'intelligence artificielle ont compensé le ralentissement graduel du marché du travail. La croissance est restée positive, sans surchauffe, tandis que l'inflation a poursuivi sa normalisation, bien que plus lentement dans les services. La Réserve fédérale a amorcé un assouplissement prudent, sans signaler de retour à un régime monétaire accommodant.

En Chine, la croissance est demeurée modérée et largement administrée, sans relance massive du crédit. Les économies émergentes ont bénéficié d'une stabilisation du dollar et de flux plus réguliers, sans pour autant redevenir un moteur global.

Globalement, 2025 n'a pas été une année de choc macro, mais une année de transition : la fin du cycle de resserrement monétaire a laissé place à un environnement de taux durablement plus élevés, dans lequel les marchés ont progressivement réintégré le risque de durée et le retour du terme premium.

En Europe, 2025 aura confirmé une dynamique plus hésitante qu'aux États-Unis. La croissance est restée modeste, autour de 1 %, avec une forte hétérogénéité entre pays. Le principal facteur de stabilisation est venu du levier budgétaire, notamment via les programmes d'investissement allemands dans les infrastructures, la défense et la transition énergétique.

Cette dépendance accrue au soutien public a renforcé le lien entre trajectoires souveraines et conditions financières domestiques. Les marchés ont progressivement intégré l'idée que la stabilisation européenne ne reposait plus uniquement sur la BCE, mais aussi – et de plus en plus – sur la crédibilité budgétaire des États membres.

L'inflation européenne a poursuivi sa normalisation plus rapidement qu'aux États-Unis, avec une dynamique sous-jacente plus contenue. La BCE a ainsi disposé d'une marge d'assouplissement légèrement supérieure à celle de la Fed, sans toutefois basculer vers un cycle accommodant. La politique monétaire est restée restrictive en termes réels, contribuant à maintenir une discipline financière accrue.

Le véritable changement de régime en Europe en 2025 a été obligatoire. L'augmentation persistante de l'offre de dette souveraine, combinée à la réduction progressive des bilans des banques centrales, a transformé la dette publique en actif de marché à part entière.

Les taux longs ont montré une volatilité accrue, moins liée aux anticipations d'inflation qu'aux dynamiques budgétaires et au retour du term premium. Les épisodes de tension ont mis en évidence la sensibilité des spreads souverains aux annonces fiscales et aux développements politiques nationaux. Le crédit Investment Grade européen a bénéficié d'un portage redevenu attractif en valeur absolue, mais les spreads sont restés comprimés, intégrant largement le scénario macro central. La performance 2025 a ainsi été dominée par le rendement courant plutôt que par une compression significative des primes de risque.

Sur le High Yield européen, les défauts sont restés contenus, mais la question du refinancement a progressivement pris le devant de la scène. L'environnement de taux plus élevés a commencé à peser sur les structures les plus levierisées, sans déclencher de stress systémique. La dispersion s'est accentuée, confirmant la nécessité d'une sélection rigoureuse des émetteurs. Le marché reste toutefois ostensiblement cher en spread sur des bases historiques de long terme.

Dans ce contexte, les performances du fonds au 31/12/2025\* ont été les suivantes :

Keren 2029 C : + 3,55%

Keren 2029 I : + 4,17%

*\*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps*

Sans surprise, c'est dans les 50% des actifs High Yield composant le portefeuille qu'il faut chercher les meilleures performances de l'année. On pourra noter Atos, Clariane, Energia ou les anciennes souches Legacy du groupe AXA.

Le fonds a terminé sa période de souscription et fini l'année 2025 sur un encours de 144.3M€.

**RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG**

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissement dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégré implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de ces dernières années (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS).

L'intégralité de notre gamme de fonds est, au minimum, référencée article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- Une Analyse : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de

gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.

- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère

ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:

- La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du Tabac.

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les

émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).

- Un Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur

des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

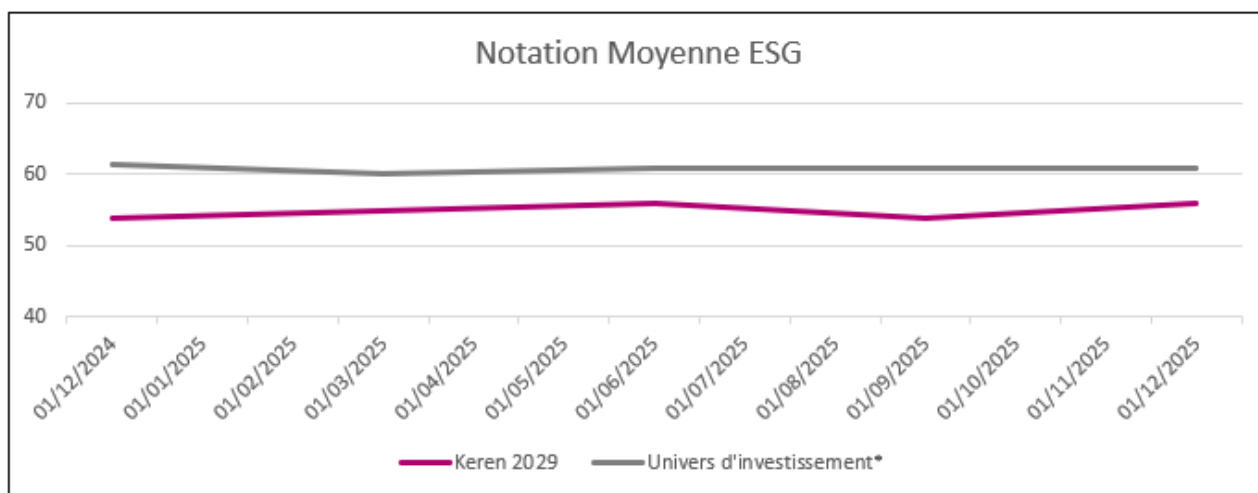
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com)

## **COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :**

Au 31/12/2025, dans le respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 56 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 54 au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 55 (contre 61 pour l'univers d'investissement\*) et a varié de la façon suivante :



Note E (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
<b>Keren 2029</b>	52	53	54	52	53
<i>Univers d'investissement*</i>	56	56	56	56	56

Note S (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
<b>Keren 2029</b>	63	65	68	67	69
<i>Univers d'investissement*</i>	73	73	73	73	73

Note G (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
<b>Keren 2029</b>	47	49	49	46	48
<i>Univers d'investissement*</i>	57	57	56	57	57

\* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2025) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

**Avertissement:** Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **INFORMATION SUR LA REMUNERATION**

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com) ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : [contact@kerenfinance.com](mailto:contact@kerenfinance.com)

Exercice 2025 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 710
Rémunérations variables	709
Nombre de collaborateurs	17

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## ANNEXE IV

### Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:  
Keren 2029

Identifiant d'entité juridique:  
969500CINGEN82873012

## Caracteristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui   Non

<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li><li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li></ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 50.4%* d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li><li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li><li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</li></ul>
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables

\*Sur la base de l'actif net du fonds



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds KEREN 2029 s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN FINANCE s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de KEREN 2029 se voient analysés sur les critères suivants :

**Le facteur « Environnement » comprend:**

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o L'empreinte carbone
- o L'intensité de gaz à effet de serre
- o L'exposition au secteur des combustibles fossiles
- o La part de consommation et production d'énergie non renouvelable
- o L'intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique
- o Les activités néfastes pour la biodiversité
- o Les rejets dans l'eau
- o Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

**Le facteur « Social » comprend:**

- o La violation du pacte mondial des Nations Unies
- o L'absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies
- o L'écart de rémunération Femme/Homme non ajusté
- o La diversité au sein des organes de gouvernance
- o L'exposition aux armes controversées

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Pour évaluer la durabilité de nos investissements, nous nous appuyons sur les 14 Principal Adverse Impact (PAI) comme référence. Ces PAI couvrent divers segments, notamment l'Environnement, le Social et la Gouvernance, et permettent également d'exclure certaines valeurs. Par exemple, cela inclut les entreprises exposées aux armes controversées ou celles qui ne respectent pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Nous appliquons un scoring "best in class" pour chaque valeur, en fonction de son secteur de référence, ce qui permet de la comparer uniquement à ses pairs. Ainsi, un promoteur immobilier ne sera pas comparé à une compagnie d'assurance. Le scoring, qui varie de 0 à 100, est un agrégat pondéré des critères présentés ci-dessous. La pondération de chaque critère peut fluctuer en fonction de son niveau de couverture, de sorte qu'une couverture plus élevée entraîne une prise en compte plus importante dans le scoring.

Indicateurs Obligatoires	Méthode
<b>Environnement</b>	
1 Émissions de CO <sub>2</sub> à effet de serre	Émissions de GES - SCPE 1 Émissions de GES - SCPE 2 Émissions de GES - SCPE 3 Émissions totales de GES
2 Empreinte Carbone	Empreinte Carbone
3 Intensité de CO <sub>2</sub> à effet de serre	Intensité de GES des activités investies
4 Exposition au secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5 Part de consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies, provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
6 Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie par million d'euros de revenus des entreprises investies, par secteur climatique à fort impact
7 Activités sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises investies ayant des opérations sensibles dans des zones sensibles à la biodiversité, où les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones
8 Rejets d'eau	Tonnes de rejets d'eau gérées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs gérées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
<b>Droits / Gouvernance</b>	
10 Violation du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ou des Lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales
11 Absence de mécanismes de conformité satisfaisant le respect du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui n'ont pas de politiques pour surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ou les Lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, et de mécanismes de traitement des plaintes pour aborder les violations de ces principes
12 Part de rémunération Personne la mieux payée	Part salariale moyen non ajusté entre le mieux des entreprises investies
13 Disponibilité des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration des entreprises investies, exprimé en pourcentage de femmes des membres du conseil
14 Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

*Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.*

*De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisons et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.*

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

*La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainalytics.*

*De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.*

*Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.*

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

*Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.*

— — — Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il n'y a eu aucune violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 40/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable. Dans un second temps, 14 indicateurs sont utilisés (cf question 2), correspondants aux 14 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.



La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

## Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2024

Au 31/12/2025, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Energia Group</i>	<i>Energy</i>	<i>2.42%</i>	<i>Irlande</i>
<i>SPCM</i>	<i>Industrials</i>	<i>2.37%</i>	<i>France</i>
<i>Race</i>	<i>Consumer Discretionary</i>	<i>2.16%</i>	<i>Netherlands</i>
<i>Verisure</i>	<i>Industrials</i>	<i>2.13 %</i>	<i>Suede</i>
<i>Clariane</i>	<i>Health Care</i>	<i>2.05 %</i>	<i>France</i>



## Quelle était la proportion d'investissements durables ?

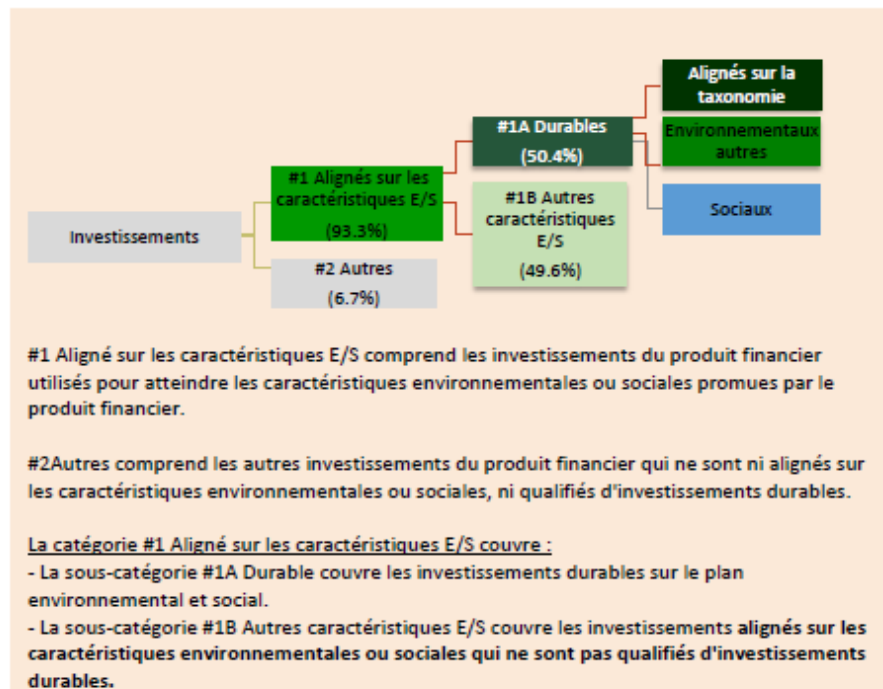
La proportion d'investissement durables était de 50.4% au 31/12/2025.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

## Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Au 31/12/2025, 93.3% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (25.78%), la consommation discrétionnaire (10.84%), les financières (9.53%), la santé (8.74%), les services de télécommunication (7.16%), et les matériaux (6.9%).



### Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

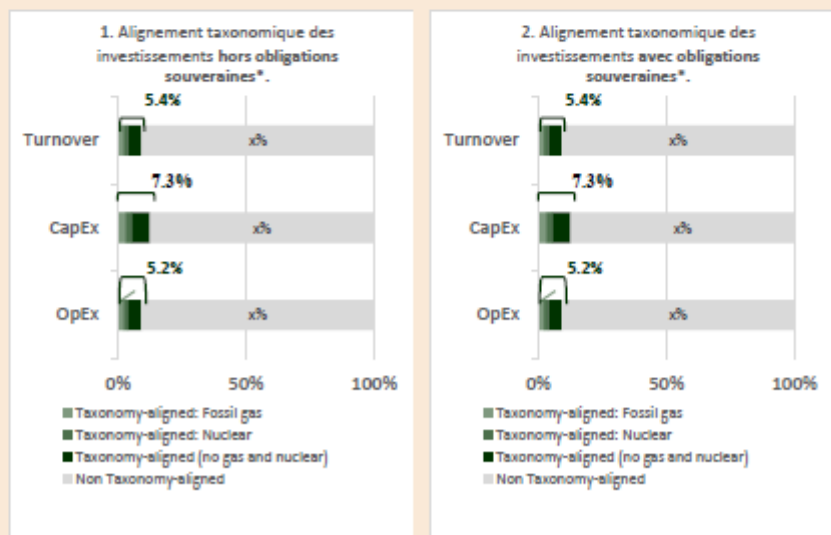
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxinomie de l'UE ?

- Oui:
  - Gaz Fossile
  - Energie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

*Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.*

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie?**

*Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier « E ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.*

*Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE.*

*Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.*

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

*La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 90.7% au 31/12/2025.*



● **Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?**

*Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.*

*Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.*



● **Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

*Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.*

*Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.*



● **Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?**

*Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.*



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.*

- *En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?*

*Non applicable.*

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

*Non applicable.*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

*Non applicable.*

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?*

*Non applicable.*

RAPPORT COMPTABLE

# KEREN 2029

31/12/2025



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**KEREN 2029**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
KEREN FINANCE  
12 bis, place Henri Bergson  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement KEREN 2029 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

[www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

## **KEREN 2029**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérfications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208*

*Neuilly-sur-Seine Cedex*

*Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

## **KEREN 2029**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

**KEREN 2029**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron

2026.04.24 16:25:22 +0200



# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

## **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>2 063 756,68</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 063 756,68	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>129 046 310,49</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129 046 310,49	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>11 699 210,00</b>	
OPCVM	11 699 210,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>82 840,00</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>142 892 117,17</b>	
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>130 301,76</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 328 276,31</b>	
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>	<b>2 458 578,07</b>	
<b>Total Actif I + II</b>	<b>145 350 695,24</b>	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	140 024 369,32	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	5 098 725,01	
<b>Capitaux propres I</b>	<b>145 123 094,33</b>	
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>49 550,00</b>	
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>49 550,00</b>	
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>178 050,91</b>	
<b>Concours bancaires</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>178 050,91</b>	
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>145 350 695,24</b>	

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	0,00	
Produits sur obligations	5 409 242,14	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>5 409 242,14</b>	
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>5 409 242,14</b>	
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 575 889,07	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 575 889,07</b>	
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>3 833 353,07</b>	
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-32 641,07</b>	
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>3 800 712,00</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	1 022 592,92	
Frais de transactions externes et frais de cession	-26 470,81	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>996 122,11</b>	
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>1 823,08</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>997 945,19</b>	
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	320 792,13	
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>320 792,13</b>	

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-20 724,31</b>	
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>300 067,82</b>	
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>5 098 725,01</b>	

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Stratégie et profil de gestion**

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais annualisée supérieure à 4%, sur la durée comprise entre la création du Fonds le 14/09/2023 et la dernière VL de l'année 2029 (lundi 31 décembre 2029). Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture (y compris la couverture du risque de change) et des frais de gestion. Il est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et il n'est en aucun cas garanti. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que : 1/ la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné 2/ il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue 3/ que ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

**Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices**

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024			
<b>Actif net total</b>	<b>145 123 094,33</b>	<b>127 866 361,13</b>			
<b>PART CAPI C</b>					
Actif net	122 158 235,08	102 817 873,39			
Nombre de parts	1 084 226,890	944 897,929			
Valeur liquidative unitaire	112,67	108,81			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	3,62	1,39			
<b>PART CAPI I</b>					
Actif net	22 964 859,25	25 048 487,74			
Nombre de parts	200 841,974	228 199,740			
Valeur liquidative unitaire	114,34	109,77			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	4,34	2,30			

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

## Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400J5O4	1,2 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net
I	FR001400J5P1	0,6 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400J5O4	Néant
I	FR001400J5P1	Néant

## Commission de surperformance

## **Part FR001400J5O4 C**

15% de la surperformance au-delà d'une performance nette annualisée du fonds de 4.00%

Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 14/09/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Indicateur de référence

4.00% TTC pour la part C

4,60% TTC pour la part I

Méthode de calcul

Calculée selon la méthode indiquée,

- Une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indicateur de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence après imputation des frais de gestion fixes ;

- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous-performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert

d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

### **Part FR001400J5P1 I**

15% de la surperformance au-delà d'une performance nette annualisée du fonds de 4.00%

Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 14/09/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Indicateur de référence

4.00% TTC pour la part C

4,60% TTC pour la part I

Méthode de calcul

Calculée selon la méthode indiquée,

- Une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indicateur de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence après imputation des frais de gestion fixes ;

- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous-performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, warrants, obligations convertibles, droits, bons de souscription, etc : 0.02% TTC maximum ESES Min. :15€ TTC / Hors ESES : 35€ TTC  Obligations, obligations hybrides, titres de créances négociables, EMTN simples, certificats : 55€ TTC max  OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum  Futures : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC par lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

### Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

**Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

### Garantie reçue :

Néant

### Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations complémentaires**

Par exception, pour la première fois, la période de calcul courra du 14/09/2023 au 31/12/2024. La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,

- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés de l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

## **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

### **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Les états financiers de l'exercice précédent figurent en dernières pages de ce document.

## Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>127 866 361,13</b>	
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	35 067 621,66	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-22 961 155,77	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 833 353,07	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	996 122,11	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	320 792,13	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>145 123 094,33</b>	

## Annexes des comptes annuels

### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>PART CAPI C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	293 123,165	32 319 878,29
Parts rachetés durant l'exercice	-153 794,204	-17 091 761,34
Solde net des souscriptions/rachats	139 328,961	15 228 116,95
<b>PART CAPI I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	24 453,148	2 747 743,37
Parts rachetés durant l'exercice	-51 810,914	-5 869 394,43
Solde net des souscriptions/rachats	-27 357,766	-3 121 651,06

### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART CAPI C</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART CAPI I</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400J5O4	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	122 158 235,08	1 084 226,890	112,67
FR001400J5P1	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	22 964 859,25	200 841,974	114,34

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-529,13	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-727,40	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-1 256,53</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Pays-Bas	1 382,57	0,00	1 382,57	0,00	1 382,57	0,00
Allemagne	681,19	0,00	681,19	0,00	681,19	0,00
<b>Total</b>	<b>2 063,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 063,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 063,76</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	129 046,31	124 082,52	4 963,79	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 328,28	0,00	0,00	0,00	2 328,28
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	-1 934,42
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>124 082,52</b>	<b>4 963,79</b>	<b>0,00</b>	<b>393,86</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 009,23	1 828,94	0,00	23 377,78	89 500,72	6 178,51	7 151,13
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 328,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-1 934,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 403,09</b>	<b>1 828,94</b>	<b>0,00</b>	<b>23 377,78</b>	<b>89 500,72</b>	<b>6 178,51</b>	<b>7 151,13</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	2 063,76
Obligations et valeurs assimilées	43 011,85	74 904,50	11 129,96
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>43 011,85</b>	<b>74 904,50</b>	<b>13 193,72</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

## **Annexes des comptes annuels**

### **Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

### **Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	35 690,99
Ventes à règlement différé	94 610,77
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>130 301,76</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-29 105,30
Frais de gestion	-148 945,61
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-178 050,91</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-47 749,15</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

<b>PART CAPI C</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	1 419 478,30
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	3 157,18
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART CAPI I</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	152 861,69
Frais fixes en % actuel	0,60
Frais variables	391,90
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00
Titres re�us en garantie	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>3 800 712,00</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>3 800 712,00</b>	
Report à nouveau	0,00	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3 800 712,00</b>	

<b>PART CAPI C</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	3 086 304,32	
<b>Total</b>	<b>3 086 304,32</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	714 407,68	
<b>Total</b>	<b>714 407,68</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>997 945,19</b>	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>997 945,19</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>997 945,19</b>	

<b>PART CAPI C</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	840 464,75	
<b>Total</b>	<b>840 464,75</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	157 480,44	
<b>Total</b>	<b>157 480,44</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Obligations</b>			<b>131 110 067,17</b>	<b>90,35</b>
<b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé</b>			<b>2 063 756,68</b>	<b>1,43</b>
Boissons			1 382 570,76	0,96
DAV CAM MIL 2,375%24-170129 CV	EUR	14	1 382 570,76	0,96
Distributeurs			681 185,92	0,47
ZALANDO 0,625%20-0827 CONV.T.B	EUR	7	681 185,92	0,47
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>129 046 310,49</b>	<b>88,92</b>
Agro-alimentaire			1 566 044,60	1,08
IRCSPA Float 12/15/29	EUR	625	639 197,35	0,44
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	900	926 847,25	0,64
Automobiles et équipementiers			8 101 057,23	5,58
CIE PLASTIC 4,875%13032029	EUR	13	1 414 739,78	0,97
FRFP 4 1/2 04/11/30	EUR	6	635 504,63	0,44
RACE 3 5/8 05/21/30	EUR	3 000	3 124 149,45	2,15
RENAULT 2,375%20-250526	EUR	18	1 828 944,74	1,26
VW 3 1/8 12/10/29	EUR	11	1 097 718,63	0,76
Banques			15 453 142,81	10,65
AIB GRP 0%24-200535	EUR	1 500	1 604 030,75	1,11
BANCO SANTANDER 3,5%TV 30	EUR	20	2 107 492,88	1,45
BCPPL 3 1/8 10/21/29	EUR	14	1 422 619,59	0,98
BNP 4.159 08/28/34	EUR	10	1 037 422,88	0,72
BNP PARIBAS 3,625%22-0929 EMTN	EUR	8	825 562,96	0,57
CAIXABANK S.A. 300534	EUR	14	1 565 392,93	1,08
CRELAN 5 3/8 04/30/35	EUR	10	1 104 675,07	0,76
INTNED 4 1/2 05/23/29	EUR	10	1 066 056,30	0,73
JPM 1.09 03/11/27	EUR	1 200	1 207 954,68	0,83
JPMORGAN CHASE TV22-230330	EUR	1 000	986 958,88	0,68
KBC GROUP TV24-170435	EUR	8	866 988,82	0,60
NWG 3 1/8 01/10/30	EUR	1 600	1 657 987,07	1,14
Bâtiment et matériaux de construction			3 417 990,15	2,35
CIE DE SAINT-GOBAIN 3,5%23-29	EUR	10	1 055 043,42	0,72
IPGIM 4 7/8 04/30/30	EUR	900	982 593,37	0,68
SCYRSM 4 3/4 05/29/30	EUR	13	1 380 353,36	0,95
Chimie			7 835 098,12	5,40
AIR LIQ 0,625%19-200630 EMTN	EUR	17	1 546 927,81	1,07
GRUENENTHAL 6,75%23-150530	EUR	975	1 035 162,38	0,71
INEOS FINANCE 6,375%24-150429	EUR	900	810 726,00	0,56
LINDE 3,375%23-120629	EUR	12	1 246 728,49	0,86
SIKA CAPITAL 3,75%23-030530	EUR	2 300	2 428 263,44	1,67
STYRO 6 3/4 04/15/30	EUR	1 000	767 290,00	0,53

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Distributeurs			1 165 602,17	0,80
VERISR 7 1/8 02/01/28	EUR	1 100	1 165 602,17	0,80
Electricité			986 989,71	0,68
EDP-ENERGIAS TV23-230483	EUR	9	986 989,71	0,68
Energie non renouvelable			732 816,55	0,50
SNAM 0,75%20-170630	EUR	800	732 816,55	0,50
Energies renouvelables			3 505 645,92	2,41
ENER GRP ROI 6,875%23-310728	EUR	3 300	3 505 645,92	2,41
Equipement électronique et électrique			2 708 147,40	1,87
ALOPF 5.868 PERP	EUR	25	2 708 147,40	1,87
Equipements de télécommunications			3 086 600,00	2,13
VERISURE MID 5,25%21-150229	EUR	3 000	3 086 600,00	2,13
Equipements et services médicaux			2 375 209,09	1,64
SARTORIUS FIN 4,375%23-140929	EUR	8	845 011,62	0,58
SYK 3 3/8 12/11/28	EUR	1 500	1 530 197,47	1,06
Fournisseurs de services de télécommunications			9 054 125,06	6,24
FIB COP 4 3/4 06/30/30	EUR	1 500	1 567 179,45	1,08
ILD FP 5 5/8 10/15/28	EUR	500	515 680,00	0,36
LORCAT 5 1/8 09/30/29	EUR	2 000	2 066 179,44	1,42
ORAFP 2 3/4 05/19/29	EUR	15	1 524 561,16	1,05
SFRFP 7 1/4 11/01/29	EUR	700 000	706 754,61	0,49
TELEFONICA EUROPE TV20-PERP.	EUR	10	1 008 434,25	0,69
ZEGLN 6 3/4 07/15/29	EUR	1 530 000	1 665 336,15	1,15
Gaz eau et services multiples aux collectivités			3 371 646,07	2,32
SUEZ 2,375% 22-240530	EUR	8	787 116,38	0,54
VEOLIA ENVIRON. 1,94%18-070130	EUR	14	1 372 131,18	0,94
VEOLIA TV20 PERP INDX	EUR	6	590 236,93	0,41
VIEFP 4.371 PERP	EUR	6	622 161,58	0,43
Industries généralistes			1 765 231,25	1,22
AHLSTROM HLDG 3,625%21-040228	EUR	700	704 105,69	0,49
BOELST 6 1/4 02/15/29	EUR	1 000	1 061 125,56	0,73
Instruments de placement hors actions			3 375 474,89	2,33
AGKLN 5 3/8 05/21/30	EUR	800	842 474,89	0,58
DUF RY ONE 3,375%21-150428	EUR	2 500	2 533 000,00	1,75
Investissement immobilier et services			9 174 106,37	6,32
AAFFP 6 07/25/29	EUR	1 200	1 288 832,00	0,89
GOLDSTORY 6,75%24-010230	EUR	900	965 353,50	0,66
GYCGR 4 3/8 01/09/30	EUR	8	866 768,44	0,60
KAPLA HLD TV24-310730	EUR	2 500	2 543 927,78	1,75
PROLOGIS INT II 3,625%22-0330	EUR	1 300	1 363 533,32	0,94
TECHEM VER 675 5,375%24-150729	EUR	1 300	1 359 988,32	0,94
VONOVIA 2,25%20-070430	EUR	8	785 703,01	0,54

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Logiciels et services informatiques			922 129,64	0,63
EQIX 3 1/4 05/19/29	EUR	900	922 129,64	0,63
Matériaux industriels			834 695,11	0,57
PROGROUP 5,125%24-120429	EUR	800	834 695,11	0,57
Matériel équipements destinés aux TI			3 452 433,79	2,38
AT & S AUSTRIA TECH TV22-PERP.	EUR	6	613 239,12	0,42
INFINEON TECHNOLOG TV19-PERP.	EUR	6	621 923,34	0,43
PRYIM 3 5/8 11/28/28	EUR	1 200	1 226 800,77	0,85
REXEL 2,125%21-150628	EUR	1 000	990 470,56	0,68
Médias			5 451 597,06	3,76
MMBFP 4 3/4 06/12/30	EUR	10	1 051 128,36	0,73
TELENET FIN.LUX. 3,5%17-010328	EUR	26	2 654 025,17	1,83
VERTICAL MIDCO 4,375%20-150727	EUR	1 700	1 746 443,53	1,20
Métaux industriels et extraction			2 564 613,46	1,77
ERAFP 6 1/2 11/30/29	EUR	10	1 004 120,96	0,69
OI 5 1/4 06/01/29	EUR	1 500	1 560 492,50	1,08
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			1 288 015,88	0,89
CHEPLAPHARM ARZ 7,5%23-150530	EUR	400	421 186,67	0,29
SANOFI 1,25%22-060429	EUR	9	866 829,21	0,60
Prestataires de soins de santé			5 819 715,97	4,01
CLARFP 7 7/8 06/27/30	EUR	28	2 990 105,04	2,06
CLARIANE 2,25%21-151028	EUR	22	1 970 990,55	1,36
FREGR 5 11/28/29	EUR	8	858 620,38	0,59
Produits ménagers et constr individuelle			1 314 997,37	0,91
SKFP 3 5/8 06/24/30	EUR	13	1 314 997,37	0,91
Services appui à industrie			3 712 557,99	2,56
AMBRFN 6 5/8 07/15/29	EUR	400	434 885,89	0,30
IQVIA 2,25%21-150329	EUR	900	885 379,50	0,61
LOXAM 6 3/8 05/31/29	EUR	600	563 226,30	0,39
WLNFP 5 1/2 06/10/30	EUR	20	1 829 066,30	1,26
Services aux consommateurs			1 575 844,17	1,09
Q-PARK HLDG I 5,125%24-010329	EUR	1 500	1 575 844,17	1,09
Services bancaires invest et de courtage			16 023 667,86	11,04
ACCINV 5 3/8 05/15/30	EUR	900	937 885,75	0,65
CCK 4 1/2 01/15/30	EUR	2 400	2 553 504,00	1,76
CONGLO 5 02/28/30	EUR	1 350	1 416 975,00	0,98
CONTOURGLOBAL 3,125%20-010128	EUR	500	501 173,61	0,34
EIRCOM 5 3/4 12/15/29	EUR	1 000	1 048 764,44	0,72
MATTER 4 1/2 01/30/30	EUR	2 500	2 593 750,00	1,79
MOBLUX 7 05/15/30	EUR	1 500	1 587 993,33	1,09
SANDOZ FIN 4,22%17042030	EUR	1 000	1 074 677,12	0,74
SIEM ENER FIN 4,25%23-050429	EUR	8	856 480,44	0,59

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
SPCM 2,625%20-010229	EUR	3 500	3 452 464,17	2,38
Services de traitement et élim des déchets			884 771,90	0,61
SECHE ENVIRON 2,25%21-151128	EUR	900	884 771,90	0,61
Sociétés de placement immobilier			2 320 357,14	1,60
ICADE SAN 5,5%23-190928	EUR	5	539 696,99	0,37
PICSUR Float 07/01/29	EUR	1 750	1 780 660,15	1,23
Soins personnels pharmacies et épiceries			3 286 587,76	2,26
ITMENT 5 3/4 07/22/29	EUR	10	1 094 618,22	0,75
ONTEX 5 1/4 04/15/30	EUR	400	408 369,35	0,28
PICSUR 5 3/8 07/01/27	EUR	1 000	1 009 230,00	0,70
PROCTER & GAMBLE 1,2%18-301028	EUR	800	774 370,19	0,53
Transport industriel			1 919 398,00	1,32
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	1 800	1 919 398,00	1,32
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>11 699 210,00</b>	<b>8,06</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>11 699 210,00</b>	<b>8,06</b>
CM-AM MONEPLUS-IC2	EUR	100	11 699 210,00	8,06
<b>Total</b>			<b>142 809 277,17</b>	<b>98,41</b>

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
BBG BAR MSC 0326	15,00	0,00	300,00	2 558 100,00
EUR HY Futu 0326	-50,00	0,00	19 640,00	-3 087 230,00
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>19 940,00</b>	<b>-529 130,00</b>
<b>Options</b>				
OESX/0326/PUT /5,400	-70,00	0,00	29 610,00	656 745,89
OESX/0326/PUT /5,550	100,00	62 900,00	0,00	-1 384 146,99
<b>Sous total</b>		<b>62 900,00</b>	<b>29 610,00</b>	<b>-727 401,10</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>62 900,00</b>	<b>49 550,00</b>	<b>-1 256 531,10</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO-OAT-EU 0326	-20,00	12 200,00	0,00	-1 934 420,00
<b>Sous total</b>		<b>12 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 934 420,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>12 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 934 420,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	142 809 277,17
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	13 350,00
Total instruments financiers à terme - taux	12 200,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	2 466 318,07
<b>Autres passifs (-)</b>	-178 050,91
<b>Total = actif net</b>	<b>145 123 094,33</b>



**KEREN 2029**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**KEREN 2029**  
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
KEREN FINANCE  
12 bis, place Henri Bergson  
75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement KEREN 2029 relatifs à l'exercice de 15 mois et 16 jours clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 14/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron

2025.04.28 14:58:40 +0200



## BILAN ACTIF

	31/12/2024	
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>121 226 978,07</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>108 972 736,87</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	108 972 736,87	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances négociables	0,00	
Autres titres de créances	0,00	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>11 996 191,20</b>	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 996 191,20	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	
Autres organismes non européens	0,00	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	
Titres empruntés	0,00	
Titres donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
<b>Contrats financiers</b>	<b>258 050,00</b>	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	258 050,00	
Autres opérations	0,00	
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	
<b>Créances</b>	<b>170 716,04</b>	
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>170 716,04</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>7 083 278,03</b>	
<b>Liquidités</b>	<b>7 083 278,03</b>	
<b>Total de l'actif</b>	<b>128 480 972,14</b>	

## BILAN PASSIF

	31/12/2024	
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	126 025 203,48	
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	169 433,35	
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	1 671 724,30	
<b>Total des capitaux propres</b>	127 866 361,13	
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	139 660,00	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
<b>Contrats financiers</b>	139 660,00	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	139 660,00	
Autres opérations	0,00	
<b>Dettes</b>	474 951,01	
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	
<b>Autres</b>	474 951,01	
<b>Comptes financiers</b>	0,00	
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	
<b>Emprunts</b>	0,00	
<b>Total du passif</b>	128 480 972,14	

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	31/12/2024	
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FEHYH5F00001 EUR HY Futu 0325	4 432 500,00	
Total Indices	4 432 500,00	
Taux		
FOATH5F00002 EURO-OAT-EU 0325	1 234 000,00	
Total Taux	1 234 000,00	
Total Contrats futures	5 666 500,00	
Options		
Indices		
OESXH5P00032 OESX/0325/PUT /4,900 SX5E Index	3 712 000,50	
Total Indices	3 712 000,50	
Total Options	3 712 000,50	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	9 378 500,50	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>9 378 500,50</b>	
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Indices		
OESXH5P00033 OESX/0325/PUT /4,600 SX5E Index	1 891 875,60	
Total Indices	1 891 875,60	
Total Options	1 891 875,60	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 891 875,60	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	
<b>Total Autres opérations</b>	<b>1 891 875,60</b>	

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024	
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 888 969,93	
Produits sur titres de créances	0,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Produits sur contrats financiers	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 888 969,93</b>	
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	
Charges sur contrats financiers	0,00	
Charges sur dettes financières	0,00	
Autres charges financières	0,00	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 888 969,93</b>	
Autres produits (III)	0,00	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 406 885,42	
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 482 084,51</b>	
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	189 639,79	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>1 671 724,30</b>	

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 15 mois et 16 jours (Création le 14/09/2023).

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400J5O4	1,2 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR001400J5P1	0,6 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR001400J5O4	NS
I	FR001400J5P1	NS

## **Commission de surperformance**

### **Part FR001400J5O4 C**

15% de la surperformance au-delà d'une performance nette annualisée du fonds de 4.00%  
Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

### **Part FR001400J5P1 I**

15% de la surperformance au-delà d'une performance nette annualisée du fonds de 4,60%  
Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

## **Période de cristallisation de la commission de surperformance**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

## **Période de référence de la performance**

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. A compter de l'exercice ouvert le 14/09/2023, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

## **Indicateur de référence**

**4.00% TTC pour la part C**

**4,60% TTC pour la part I**

## **Méthode de calcul**

- Calculée selon la méthode indiquée.
- Une provision de commission de surperformance au taux de 15% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indicateur de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

**La valeur liquidative du compartiment enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence après imputation des frais de gestion fixes ;**

**Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)**

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 15% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous-performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

**1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de**

performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

#### Exemples

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Surperformance du fonds par rapport à son indice de référence	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-8%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%*	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-8%	-8%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%**	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de 4 % (et non de -8 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée. (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Dépositaire 100% Actions, warrants, obligations convertibles, droits, bons de souscription, ETF, etc : 0,02% TTC maximum ESES Min. :15€ TTC / Hors ESES : 35€ TTC Obligations, obligations hybrides, titres de créances négociables, MTN simples, certificats : Forfait 55€ TTC maximum. OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum Futures : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC par lot Assiette : Prélèvement sur chaque transaction.	0	100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

• Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations complémentaires**

Par exception, pour la première fois, la période de calcul courra du 14/09/2023 au 31/12/2024. La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables. Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés de l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2024	
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>0,00</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	130 624 683,12	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 694 746,00	
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	719 297,33	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-362 295,41	
Plus-values réalisées sur contrats financiers	470 887,67	
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-491 946,00	
Frais de transaction	-30 922,55	
Différences de change	0,00	
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 066 508,46	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 066 508,46</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	82 810,00	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>82 810,00</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 482 084,51	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	
Autres éléments	0,00	
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>127 866 361,13</b>	

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé	84 350 729,72	65,97
Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou	8 566 518,68	6,70
Obligations convertibles nég. sur un marché régl. ou assimilé	3 812 561,47	2,98
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	12 242 927,00	9,57
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>108 972 736,87</b>	<b>85,22</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Indices	8 144 500,50	6,37
Taux	1 234 000,00	0,97
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>9 378 500,50</b>	<b>7,33</b>
<b>Autres opérations</b>		
Indices	1 891 875,60	1,48
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>1 891 875,60</b>	<b>1,48</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	100 406 218,19	78,52	0,00	0,00	8 566 518,68	6,70	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	7 083 278,03	5,54	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	1 234 000,00	0,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 255 890,00	1,76	9 163 327,28	7,17	11 367 140,38	8,89	44 002 843,61	34,41	42 183 535,60	32,99
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 083 278,03	5,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 234 000,00	0,97
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	31/12/2024
Instruments financiers donn��s en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers re��us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>31/12/2024</b>	
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	
Résultat	1 671 724,30	
<b>Total</b>	<b>1 671 724,30</b>	

	<b>31/12/2024</b>	
<b>C1 PART CAPITALISABLE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	1 178 837,42	
<b>Total</b>	<b>1 178 837,42</b>	<b>0,00</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	<b>31/12/2024</b>	
<b>II PART CAPITALISABLE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	492 886,88	
<b>Total</b>	<b>492 886,88</b>	<b>0,00</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2024	
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice		169 433,35
Àcomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		0,00
<b>Total</b>		<b>169 433,35</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	31/12/2024	
<b>CI PART CAPITALISABLE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		136 203,84
<b>Total</b>		<b>136 203,84</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres		0,00
Distribution unitaire		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	31/12/2024	
<b>II PART CAPITALISABLE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		33 229,51
<b>Total</b>		<b>33 229,51</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres		0,00
Distribution unitaire		0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
14/09/2023	C1 PART CAPI C*	1 000,00	10,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14/09/2023	I1 PART CAPI I*	5 064 000,00	50 640,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2024	C1 PART CAPI C	102 817 873,39	944 897,929	108,81	0,00	0,00	0,00	1,39
31/12/2024	I1 PART CAPI I	25 048 487,74	228 199,74	109,77	0,00	0,00	0,00	2,30

\*Date de création

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPITALISABLE C</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	995 611,28600	103 821 901,52
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-50 713,35700	-5 406 067,64
Solde net des Souscriptions/Rachats	944 897,92900	98 415 833,88
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>944 897,92900</b>	

	En quantité	En montant
<b>I1 PART CAPITALISABLE I</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	259 442,42200	26 802 781,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-31 242,68200	-3 288 678,36
Solde net des Souscriptions/Rachats	228 199,74000	23 514 103,24
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>228 199,74000</b>	

## COMMISSIONS

	En montant
<b>CI PART CAPITALISABLE C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>II PART CAPITALISABLE I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/12/2024
FR001400J5O4 C1 PART CAPITALISABLE C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	914 030,33
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,34
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	261 400,16
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	31/12/2024
FR001400J5P1 I1 PART CAPITALISABLE I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,60
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	136 093,85
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,42
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	95 361,08
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances	Coupons et dividendes	38 898,92
Créances	SRD et règlements différés	131 817,12
<b>Total des créances</b>		<b>170 716,04</b>
Dettes	Frais de gestion	474 951,01
<b>Total des dettes</b>		<b>474 951,01</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-304 234,97</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>120 968 928,07</b>	<b>94,61</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	108 972 736,87	85,23
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	11 996 191,20	9,38
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>170 716,04</b>	<b>0,13</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-474 951,01</b>	<b>-0,37</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>118 390,00</b>	<b>0,09</b>
OPTIONS	118 390,00	0,09
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>7 083 278,03</b>	<b>5,54</b>
DISPONIBILITES	7 083 278,03	5,54
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>127 866 361,13</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						<b>108 972 736,87</b>	<b>85,23</b>
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						108 972 736,87	85,23
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						84 350 729,72	65,98
<b>TOTAL AUTRICHE</b>						<b>1 595 902,33</b>	<b>1,25</b>
XS2250987356 LNZAV 5 3/4 PERP	07/12/2020	31/12/2050	EUR	11		1 093 403,77	0,86
XS2432941693 AT & S AUSTRIA TECH TV22-PERP.	20/01/2022	31/12/2050	EUR	6	5,00	502 498,56	0,39
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						<b>2 744 558,10</b>	<b>2,15</b>
BE0002987684 KBCBB 4 1/4 11/28/29	28/11/2023	28/11/2029	EUR	4		419 328,71	0,33
BE0002990712 KBCBB 4 3/4 04/17/35	17/01/2024	17/04/2035	EUR	8		861 204,60	0,67
BE6327721237 VGP 1,5%21-080429	08/04/2021	08/04/2029	EUR	7	1,50	649 478,12	0,51
BE6329443962 ONTEX 3 1/2 07/15/26	29/06/2021	15/07/2026	EUR	800	3,50	814 546,67	0,64
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>8 774 366,80</b>	<b>6,86</b>
DE000A28VQD2 VONOVIA 2,25%20-070430	07/04/2020	07/04/2030	EUR	8	2,25	775 388,38	0,61
DE000A383CQ2 PROGRP 5 1/8 04/15/29	05/04/2024	12/04/2029	EUR	800	5,12	800 403,33	0,63
DE000BU22015 BKO 2,8 06/12/25	27/04/2023	12/06/2025	EUR	100 000 000	2,80	1 017 066,03	0,80
XS1859258383 TCHEN 6 07/30/26	30/07/2018	30/07/2026	EUR	1 500	6,00	1 360 589,48	1,06
XS2056730679 INFINEON TECHNOLOG TV19-PERP.	30/09/2019	31/12/2050	EUR	6	3,62	615 576,16	0,48
XS2199597456 THYELE 4 3/8 07/15/27	15/07/2020	15/07/2027	EUR	500	4,38	512 198,33	0,40

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2559501429 FREGIR 5 11/28/29	28/11/2022	28/11/2029	EUR	8	5,00	872 401,21	0,68
XS2615562274 GRUENENTHAL 6,75%23-150530	25/04/2023	15/05/2030	EUR	975	6,75	1 055 856,75	0,83
XS2618867159 CHEPDE 7 1/2 05/15/30	10/05/2023	15/05/2030	EUR	400	7,50	400 204,00	0,31
XS2767965853 TCHEN 5 3/8 07/15/29	18/04/2024	15/07/2029	EUR	1 300	5,38	1 364 683,13	1,06
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>3 674 360,55</b>	<b>2,87</b>
XS2597198487 LORCAT 5 1/8 09/30/29	13/10/2021	30/09/2029	EUR	800	5,12	832 756,00	0,65
XS26030417124 CAIXABANK S.A. 300534	30/05/2023	30/05/2034	EUR	14		1 577 649,07	1,23
XS2743029766 SANTAN 3 1/2 01/09/30	02/01/2024	09/01/2030	EUR	12		1 263 955,48	0,99
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>700 898,72</b>	<b>0,55</b>
XS2319950130 AHLMUN 3 5/8 02/04/28	19/03/2021	04/02/2028	EUR	700	3,62	700 898,72	0,55
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>31 136 660,65</b>	<b>24,36</b>
FR0013367174 IPSOS 2,875%18-210925	21/09/2018	21/09/2025	EUR	10	2,88	1 016 131,78	0,79
FR0013385473 VIEFP 1,94 01/07/30	05/12/2018	07/01/2030	EUR	14	1,94	1 360 335,17	1,06
FR0013399680 CNPPP 2 3/4 02/05/29	05/02/2019	05/02/2029	EUR	6	2,75	606 396,30	0,47
FR0013428067 AIR LIQ 0,625%19-200630 EMTN	20/06/2019	20/06/2030	EUR	17	0,62	1 513 447,59	1,18
FR0013518081 SEB 1,375%20-160625	16/06/2020	16/06/2025	EUR	10	1,38	999 921,92	0,78
FR0014009L57 PERNOD RICARD 1,375%22-070429	07/04/2022	07/04/2029	EUR	8	1,38	759 311,12	0,59
FR001400ASN5 KERFP 1 1/4 05/05/25	05/05/2022	05/05/2025	EUR	16	1,25	1 604 403,07	1,28
FR001400AFN1 SUEZ 2,375% 22-240530	24/05/2022	24/05/2030	EUR	8	2,38	779 620,27	0,61
FR001400CFW8 BNP 3 5/8 09/01/29	01/09/2022	01/09/2029	EUR	8	3,62	825 820,05	0,65

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400HZE3 ERAFP 7 05/22/28	22/05/2023	22/05/2028	EUR	4	7,00	425 632,99	0,33
FR001400KL23 IC ADE SAN 5,5%23-190928	19/09/2023	19/09/2028	EUR	8	5,50	868 378,08	0,68
FR001400OLD1 OPNFP 4 7/8 03/13/29	13/03/2024	13/03/2029	EUR	13	4,88	1 398 935,52	1,09
FR001400ORA4 ARKEMA TV24-PERP.	14/03/2024	31/12/2050	EUR	13		1 394 039,33	1,09
FR001400PAJ8 FRFP 4 1/2 04/11/30	11/04/2024	11/04/2030	EUR	6	4,50	621 820,68	0,49
FR001400QC85 ERAFP 6 1/2 11/30/29	30/05/2024	30/11/2029	EUR	15	6,50	1 475 002,19	1,15
FR001400RIT6 ITMENT 5 3/4 07/22/29	22/07/2024	22/07/2029	EUR	10	5,75	1 099 013,15	0,86
FR001400U2E7 WLNFP 5 1/4 11/27/29	27/11/2024	27/11/2029	EUR	5	5,25	514 335,96	0,40
XS2232102876 SFRFP 4 1/8 01/15/29	18/09/2020	15/01/2029	EUR	300	4,12	232 558,50	0,18
XS2234515786 SPCM 2%20-010226	24/09/2020	01/02/2026	EUR	1 000	2,00	996 223,96	0,78
XS2234516164 SPCM 2,625%20-010229	24/09/2020	01/02/2029	EUR	1 000	2,62	969 472,50	0,76
XS2342910689 AFFLELOU 4,25%21-190526	19/05/2021	19/05/2026	EUR	1 500	4,25	1 516 521,67	1,19
XS2397781944 ILDFP 5 5/8 10/15/28	13/10/2021	15/10/2028	EUR	500	5,62	520 948,75	0,41
XS2399981435 SCHPPP 2 1/4 11/15/28	04/11/2021	15/11/2028	EUR	900	2,25	853 808,02	0,67
XS2532478430 TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	24/01/2023	15/04/2028	EUR	900	7,25	956 328,75	0,75
XS2576245281 CIE DE SAINT-GOBAIN 3,5%23-29	18/01/2023	18/01/2029	EUR	7	3,50	739 490,90	0,58
XS2732357525 LOXAM 6 3/8 05/31/29	20/12/2023	31/05/2029	EUR	600	6,38	637 048,50	0,50
XS2761223127 THOEUR 6 3/4 02/01/30	14/02/2024	01/02/2030	EUR	900	6,75	971 946,00	0,76
XS2810278163 MOBLUX 7 05/15/30	17/05/2024	15/05/2030	EUR	1 500	7,00	1 585 670,00	1,24
XS2852136816 CMA CG 5 1/2 07/15/29	04/07/2024	15/07/2029	EUR	700	5,50	754 521,06	0,59

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2864442376 AAFPP 6 07/25/29	25/07/2024	25/07/2029	EUR	1 200	6,00	1 292 692,00	1,01
XS2872799734 CCK 4 1/2 01/15/30	08/08/2024	15/01/2030	EUR	1 100	4,50	1 164 993,50	0,91
XS2950589437 ATOFP 9 12/18/29	18/12/2024	18/12/2029	EUR	747 483	9,00	681 891,37	0,53
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>2 925 974,31</b>	<b>2,29</b>
XS2762276967 INEGRP 6 3/8 04/15/29	07/02/2024	15/04/2029	EUR	900	6,38	961 868,25	0,75
XS2857868942 AMBREN 6 5/8 07/15/29	16/07/2024	15/07/2029	EUR	400	6,62	438 109,06	0,34
XS2859406139 ZEGLN 6 3/4 07/15/29	17/07/2024	17/07/2029	EUR	1 000	6,75	1 102 395,00	0,87
XS2915461458 STYRO 6 3/4 04/15/30	07/10/2024	15/04/2030	EUR	400	6,75	423 602,00	0,33
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>4 082 476,04</b>	<b>3,19</b>
XS2634593938 LINDE 3,375%23-120629	12/06/2023	12/06/2029	EUR	12	3,38	1 252 050,58	0,98
XS2656464844 ENER GRP ROI 6,875%23-310728	31/07/2023	31/07/2028	EUR	1 650	6,88	1 773 850,46	1,38
XS2849598417 EIRCOM 5 3/4 12/15/29	27/06/2024	15/12/2029	EUR	1 000	5,75	1 056 575,00	0,83
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>4 923 599,53</b>	<b>3,85</b>
XS1497606365 TITIM 3 09/30/25	30/09/2016	30/09/2025	EUR	700	3,00	706 081,75	0,55
XS1846631049 TITIM 2 7/8 01/28/26	28/06/2018	28/01/2026	EUR	900	2,88	931 415,58	0,73
XS2190256706 SRGIM 0 3/4 06/17/30	17/06/2020	17/06/2030	EUR	800	0,75	709 607,67	0,55
XS2437324333 IPGIM 3 7/8 07/28/26	28/01/2022	28/07/2026	EUR	800	3,88	820 416,11	0,64
XS2922654418 IPGIM 4 7/8 04/30/30	31/10/2024	30/04/2030	EUR	900	4,88	945 034,15	0,75
XS2948435743 PRYIM 3 5/8 11/28/28	28/11/2024	28/11/2028	EUR	800	3,62	811 044,27	0,63
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>6 244 927,02</b>	<b>4,88</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2010028004 INPOST 2.25%150727	29/06/2021	15/07/2027	EUR	800	2,25	794 608,00	0,62
XS2052290439 MATTER 3 1/8 09/15/26	19/09/2019	15/09/2026	EUR	1 750	3,12	1 758 041,25	1,38
XS2274816177 CONGLO 3 1/8 01/01/28	17/12/2020	01/01/2028	EUR	500	3,12	484 241,81	0,38
XS2361344315 PICSUR 5 3/8 07/01/27	07/07/2021	01/07/2027	EUR	1 000	5,38	1 003 250,00	0,78
XS2529520715 PRIFH 3 5/8 03/07/30	07/09/2022	07/03/2030	EUR	1 300	3,62	1 361 572,10	1,06
XS2855975285 GYCGR 4 3/8 01/09/30	09/07/2024	09/01/2030	EUR	8	4,38	843 213,86	0,66
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>7 770 610,02</b>	<b>6,08</b>
XS2310411090 CITCON 1 5/8 03/12/28	12/03/2021	12/03/2028	EUR	500	1,62	467 586,30	0,37
XS2601459162 SIEMENER FIN 4,25%23-050429	05/04/2023	05/04/2029	EUR	5	4,25	535 563,84	0,42
XS2616008970 SIKA CAPITAL 3,75%23-030530	03/05/2023	03/05/2030	EUR	1 000	3,75	1 060 141,23	0,83
XS2624976077 INTNED 4 1/2 05/23/29	23/05/2023	23/05/2029	EUR	6		644 321,84	0,50
XS2676395077 SARTORIUS FIN 4,375%23-140929	14/09/2023	14/09/2029	EUR	8	4,38	850 203,84	0,66
XS2715940891 SANDOZ FIN 4,22%17042030	17/11/2023	17/04/2030	EUR	1 000	4,22	1 082 045,89	0,85
XS2747580319 QPARKH 5 1/8 03/01/29	18/01/2024	01/03/2029	EUR	1 500	5,12	1 583 217,08	1,24
XS2825597656 OI 5 1/4 06/01/29	28/05/2024	01/06/2029	EUR	1 500	5,25	1 547 530,00	1,21
<b>TOTAL NORVEGE</b>						<b>605 292,33</b>	<b>0,47</b>
XS2534276808 SRBANK 2 7/8 09/20/25	20/09/2022	20/09/2025	EUR	600	2,88	605 292,33	0,47
<b>TOTAL PORTUGAL</b>						<b>1 865 749,30</b>	<b>1,46</b>
PTEDP40M0025 EDPPLE 5,943 04/23/2083	23/01/2023	23/04/2083	EUR	17		1 865 749,30	1,46
<b>TOTAL SUEDE</b>						<b>3 063 561,08</b>	<b>2,40</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2287912450 VERISR 5 1/4 02/15/29	25/01/2021	15/02/2029	EUR	1 000	5,25	1 026 745,00	0,80
XS2541437583 VERISR 9 1/4 10/15/27	12/10/2022	15/10/2027	EUR	1 000	9,25	859 329,33	0,67
XS2581647091 VERISR 7 1/8 02/01/28	30/01/2023	01/02/2028	EUR	1 100	7,12	1 177 486,75	0,93
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>4 241 792,94</b>	<b>3,32</b>
XS1255433754 ECL 2 5/8 07/08/25	08/07/2015	08/07/2025	EUR	1 000	2,62	1 011 413,29	0,79
XS2063495811 DIGITAL EURO 1,125%19-0900428	09/10/2019	09/04/2028	EUR	600	1,12	570 384,66	0,45
XS2205083749 AVANTOR FDG 3,875%20-150728	17/07/2020	15/07/2028	EUR	800	3,88	817 402,67	0,64
XS2305744059 IQVIA 2,25%21-150329	03/03/2021	15/03/2029	EUR	900	2,25	867 951,00	0,68
XS2461234622 JPM 1,963 03/23/30	23/03/2022	23/03/2030	EUR	1 000		974 641,32	0,76
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>8 566 518,68</b>	<b>6,70</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>3 137 391,77</b>	<b>2,46</b>
XS0179060974 AXASA Float PERP	17/10/2003	31/12/2050	EUR	1 500		1 417 156,67	1,11
XS2756269960 KILOTO Float 07/31/30	05/02/2024	31/07/2030	EUR	1 700		1 720 235,10	1,35
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>2 253 913,65</b>	<b>1,76</b>
XS2719281227 ISPIM Float 11/16/25	09/11/2023	16/11/2025	EUR	1 600		1 615 827,11	1,26
XS2947181769 IRCAIM Float 12/15/29	05/12/2024	15/12/2029	EUR	625		638 086,54	0,50
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>1 766 791,40</b>	<b>1,38</b>
XS2852970529 PICSUR Float 07/01/29	03/07/2024	01/07/2029	EUR	1 750		1 766 791,40	1,38
<b>TOTAL PORTUGAL</b>						<b>1 408 421,86</b>	<b>1,10</b>
PTBPCOM0004 BCPEL 3 1/8 10/21/29	21/10/2024	21/10/2029	EUR	14		1 408 421,86	1,10

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>3 812 561,47</b>	<b>2,98</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						<b>587 190,00</b>	<b>0,46</b>
BE6326263669 UMICORE 0%20-230625 CV	23/06/2020	23/06/2025	EUR	6		587 190,00	0,46
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>2 255 890,00</b>	<b>1,76</b>
FR00140001X1 VLTSA 1 01/13/25	13/01/2021	13/01/2025	EUR	70 000	1,00	2 255 890,00	1,76
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>969 481,47</b>	<b>0,76</b>
XS2740429589 DAV CAM MIL 2,375%24-170129 CV	17/01/2024	17/01/2029	EUR	10	2,38	969 481,47	0,76
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>12 242 927,00</b>	<b>9,57</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						<b>1 090 210,55</b>	<b>0,85</b>
BE0390130939 CRELAN 5 3/8 04/30/35	30/04/2024	30/04/2035	EUR	10		1 090 210,55	0,85
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>1 210 589,77</b>	<b>0,95</b>
XS2104051433 BBVA TV20-160130 GLOB.MTN SUB	16/01/2020	16/01/2030	EUR	12		1 210 589,77	0,95
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>368 636,49</b>	<b>0,29</b>
XS2347397437 CITCON 3 5/8 PERP	04/06/2021	31/12/2050	EUR	400		368 636,49	0,29
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>6 259 476,83</b>	<b>4,88</b>
FR0013398229 ENGIEP 3 1/4 PERP	28/01/2019	31/12/2050	EUR	16		1 650 219,72	1,29
FR0013457157 ACFFP 2 5/8 PERP	30/10/2019	31/12/2050	EUR	10		1 016 735,62	0,80
FR00140007L3 VIEFP 2 1/2 PERP	20/10/2020	31/12/2050	EUR	6		574 122,74	0,45
FR0014001U83 URWFP 7 1/4 PERP	03/07/2023	31/12/2050	EUR	3		334 705,19	0,26
FR0014000Q7G7 ALOFF 5,868 PERP	29/05/2024	31/12/2099	EUR	25		2 683 695,56	2,08

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>1 592 550,62</b>	<b>1,25</b>
XS2823235085 AIB 4 5/8 05/20/35	20/05/2024	20/05/2035	EUR	1 500	4,62	1 592 550,62	1,25
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>1 721 462,74</b>	<b>1,35</b>
XS1207058733 REPSOL INTL TV15-250375 SENIOR	25/03/2015	25/03/2075	EUR	700		726 245,59	0,57
XS2109819859 TELEFONICA-EUROPE TV20-PERP.	05/02/2020	31/12/2050	EUR	10		995 217,15	0,78
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>11 996 191,20</b>	<b>9,38</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres États membres de l'UE</b>						<b>11 996 191,20</b>	<b>9,38</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>11 996 191,20</b>	<b>9,38</b>
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS-IC2			EUR	105		11 996 191,20	9,38
<b>TOTAL Contrats financiers</b>						<b>118 390,00</b>	<b>0,09</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>-43 100,00</b>	<b>-0,03</b>
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-43 100		-43 100,00	-0,03
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>						<b>43 100,00</b>	<b>0,03</b>
FEHYH5F00001 EUR HY Fum 0325			EUR	-75		17 400,00	0,01
FOATH5F00002 EURO-OAT-EU 0325			EUR	-10		25 700,00	0,02
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>						<b>118 390,00</b>	<b>0,09</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>						<b>118 390,00</b>	<b>0,09</b>
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>						<b>118 390,00</b>	<b>0,09</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
OESXH5P00032 OESX/0325/PUT/4,900			EUR	150		214.950,00	0,17
OESXH5P00033 OESX/0325/PUT/4,600			EUR	-170		-96.560,00	-0,08